

ABONNEMENTS
L'99 ABONNEMENTS
par ent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
se paient d'avance

BUREAU
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 12 columns showing train schedules for various stations including Cahors, Agen, Monsempron-Libos, Périgueux, Bordeaux, Rodez, Aurillac, Vierzon, Paris, and Cahors. Columns include omnibus mixte, poste mixte, and omnibus mixte.

Cahors, le 17 Juillet 1875

Nous avons donné, dans notre numéro de Jeudi, le résumé des premiers débats sur l'élection de la Nièvre et sur les actes reprochés au parti impérialiste.

Discours de M. Rouher.

Les journaux impérialistes triomphent en reproduisant les discours de M. Rouher; les journaux républicains constatent que jamais M. Rouher n'a montré autant d'audace.

On lit dans Paris-Journal:

M. Rouher, avec une dextérité merveilleuse, a mis à nu les secrets mobiles qui ont présidé à la constitution du 25 février, et aussi les secrètes espérances de révision qu'elle laisse même à ses auteurs.

On lit dans la France:

C'est le châtimeut des ministres de l'empire de voir tous les arguments se retourner contre eux, et provoquer le sourire chez ceux-là même qui ont le mieux disposés à les écouter impartialement.

Non, quel que puisse être le talent de M. Rouher, il ne lui sied pas d'aborder ce grave et délicat sujet. Qu'il laisse aux hommes de liberté qui respectent le droit même chez leurs adversaires le soin de dire que la place publique, que la presse, que la tribune sont à tous, même à ceux-là qui ont supprimé toutes les libertés publiques.

Il nous paraît que l'orateur, si complet dans ses énumérations, n'a pas toujours tenu ses promesses, et a bien souvent négligé de produire les explications qu'on était en droit d'attendre de lui.

Il parle, par exemple, des divers comités. « Sur ce point, dit-il, je vais faire la lumière complète, je ne veux laisser aucune partie dans l'ombre. Deux hommes étaient à la tête de ces comités, et on m'accuse d'avoir eu des rapports avec eux, alors que l'un, vingt-trois ans auparavant, a subi une condamnation, et que l'autre est un journaliste contre lequel des attaques ont été produites.

Pendant une demi-heure, M. Rouher nous apprend que ce condamné a appartenu à l'armée, qu'il était brigadier, que son crime consistait à avoir dérobé quelques mesures d'avoine, qu'il s'était réhabilité ensuite, et avait forcé l'estime de ses chefs.

— N'ai-je pas fait justice de cette accusation, conclut l'orateur?

Mais le second président du comité, pourquoi ne pas en parler alors que toute la Chambre attendait, non sans curiosité, les explications promises sur les relations de M. Rouher avec M. Amigues?

L'ancien président du Sénat n'a pas été mieux inspiré lorsqu'il a reproché à la commission d'avoir reproduit toutes les pièces, celles mêmes qui n'offraient aucun intérêt politique. Une interruption de M. Albert Grévy nous a appris, en effet, que cette publication avait été réclamée par M. Haentjens.

En terminant, M. Rouher a usé d'un procédé qui a souvent réussi; il a invoqué ce fameux spectre rouge, dont il a été tant parlé sous l'empire. A ces députés, à ces juges qui voulaient connaître les agissements du parti impérialiste, il a montré « l'ennemi commun », la République ou le radicalisme « ce qui est la même chose. »

Cette péroraison, longuement préparée, devait dans la pensée de l'orateur, produire un effet immense, grouper autour du « dernier boulevard des conservateurs », tous les membres de la droite et du centre.

Mais, au premier mot d'entente et d'union, de toute part on proteste. M. de Franclieu se lève à droite, M. Bocher au centre droit, et en quelques paroles, les deux honorables députés prouvent à M. Rouher que, s'il peut compter sur la justice de l'Assemblée, il ne doit rien espérer de plus.

A ce moment, il est permis de juger de l'effet produit. Les gauches, le centre droit, la droite presque tout entière sont debout, et applaudissent énergiquement MM. de Franclieu et Bocher.

Ce n'est pas, à coup sûr, dans cette Chambre que le parti de l'Appel au peuple peut espérer triompher.

En résumé, les impérialistes auraient tort de se féliciter de cette journée; elle a prouvé, sans doute, chez M. Rouher une vigueur de parole, une habileté et une souplesse que ses derniers discours ne laissaient plus soupçonner; mais elle a montré aussi que la majorité était toujours la même qu'à Bordeaux.

Le Gaulois prétend que les radicaux et leurs nouveaux alliés sont sortis tête basse de la séance, dont leur vaillant adversaire est sorti si grand, et il ajoute:

Aux moins eux seuls sont à plaindre, eux seuls n'ont pas à se réjouir du noble caractère imprimé à

une discussion que le parti de l'empire n'avait pas provoquée, mais qu'il a purifiée et élevée. La majorité de l'Assemblée comprend aujourd'hui que les fautes d'une commission ne rejaillissent pas sur elle, et elle est heureuse de n'être pas associée directement à une œuvre de triste spéculation. La magistrature a enfin trouvé un interprète digne d'elle, un auxiliaire courageux de son action sereine, qui l'a noblement dégagée de tout contact compromettant.

Tel n'est pas le sentiment de l'Événement qui s'exprime en ces termes à l'occasion de l'incident Bocher.

Le bonapartiste a eu son 14 juillet. Il a été assailli de toutes parts, il a été démolé pièce à pièce.

Nous avons frémi d'orgueil en assistant à ce beau réveil, à cette superbe explosion de la conscience nationale, soulevée contre les pires ennemis de notre honneur, contre les complices de la démagogie la plus abjecte. Frères d'Alsace-Lorraine, les représentants de la France vont en vengés du second empire, qui vous livra à l'étranger!

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 14 juillet.

Nous empruntons au compte-rendu du Journal officiel les passages suivants:

M. Rouher. Messieurs, est-ce que, après 1814, lorsque Napoléon Ier tombait est-ce que, après 1815, lorsqu'il était transporté à Sainte-Hélène pour y mourir comme un martyr...

M. Octave Depeyre. Après deux invasions! M. le comte de Ressaiguier. Oui! après Waterloo qui promettait Sedan!

M. Rouher... est-ce que le parti bonapartiste, renversé le jour où Napoléon tombait, ne se défendit pas contre les attaques dont il était l'objet?

Est-ce que, en 1830, lorsqu'un vieux roi était conduit à la frontière, le parti qui l'avait soutenu, alors qu'il était sur le trône, ne s'est pas cru le droit de le défendre, après sa chute, dans des brochures et dans des journaux? Est-ce que le régime des Bourbons, une fois tombé, n'a pas trouvé ce long cortège d'hommes dévoués, tels que les Chateaubriand et les Berryer? Est-ce que ces hommes n'exerçaient pas, je ne dis pas seulement un droit, mais le devoir le plus sacré, en défendant la dynastie et les principes qu'ils avaient servis?

Est-ce que, à mon tour, je ne fais pas ce que me commande ma fidélité au passé et l'honneur de ma carrière en défendant un régime...

M. le marquis de Franclieu. Il n'y a pas de comparaison possible. (Exclamations et très-bien! très-bien! sur un grand nombre de bancs.)

Le roi n'est pas tombé pour avoir livré la France: il venait au contraire de lui donner Alger! (Bruit et mouvement prolongés.)

M. Rouher. Est-ce que, en 1848, lorsqu'une royauté est tombée sous une émeute que j'ai eu l'occasion d'appeler une catastrophe, est-ce que les amis du prince renversé n'ont pas pris énergiquement sa défense contre un gouvernement provisoire?...

M. Bocher, se levant. Cette royauté n'avait pas perdu la France!... (Acclamations et applaudissements à gauche et au centre.)

M. Galloni d'Istria. A la tribune! Montez à la tribune!

M. le président. M. Bocher ne peut monter à la tribune sans le consentement de l'orateur et sans mon autorisation.

M. Bocher. Je répète que la monarchie dont parle M. Rouher, lorsqu'elle a été renversée, a laissé la France prospère, puissante et libre... (Nouvelles acclamations sur les mêmes bancs), tandis que l'Empire, lorsqu'il s'est abîmé sous le poids de ses fautes, a laissé la France vaincue, ruinée et démembrée. (Bravos et applaudissements prolongés sur les mêmes bancs.)

M. Rouher. L'honorable M. Bocher m'interrompt et se donne un triomphe facile, alors que je ne l'attaquais pas. (Exclamations à gauche et au centre.)...

M. Gambetta. Le sang du 2 décembre vous étouffe! (Bravos à gauche.—Interruptions diverses.)

M. Galloni d'Istria. Montez donc à la tribune, monsieur Gambetta. Quel droit avez-vous donc de parler? (Bruit confus.)...

M. Rouher. Vous nous avez dit le mot le décret de déchéance a été rendu, les lois constitutionnelles sont intervenues, le parti bonapartiste est un parti de factieux, et il faut renouveler contre lui le décret prononcé au mois de mars 1874, à Bordeaux. Voilà tout le secret de votre campagne.

Oui, vous avez proclamé un Gouvernement défini, la République; vous vous êtes réunis, nuances diverses, pour arriver à ce résultat; vous avez proclamé le Gouvernement de la République. Je considère comme un devoir absolu pour nous de respecter cette Constitution; je considère que nous sommes les esclaves des lois de notre pays.

M. Gambetta. Vous renoncez à la récidive, alors! (Rires, bravos et applaudissements à gauche.)

M. Haentjens. Et vous à la récidive du 4 septembre? à la récidive de 1848! etc. etc.!

M. Rouher. M. Gambetta est moins heureux que nous; car si nous renonçons à la récidive, lui, malgré ses prétentions à la modération, n'y renonce pas: il a dit à toute la France qu'il ne voulait pas couper sa queue radicale. (Eclat de rire à droite.)...

M. Taberlet. Le droit que vous revendiquez, c'est le droit de nous faire perdre encore une ou deux provinces! (Bruit.)

M. Rouher. Poursuivez-nous par des demandes d'ordres du jour, faites réaliser par cette Assemblée l'organisation d'un pouvoir politique. Accablez-nous de vos violences et de vos sarcasmes... (Vives réclamations à gauche.)

M. Pascal Duprat. C'est un proscrit qui accuse de violence des proscrits! Quarante de vos collègues ont été proscrits par vous!

M. le président. N'interrompez pas monsieur Pascal Duprat.

M. Rouher. Nous viendrons devant le pays; nous y viendrons courageux, fermes, résolus à soutenir nos convictions dans les limites de la loi. (Interruptions à gauche.)

Séance du 15 juillet.

Cette séance, l'une des plus longues qu'ait tenues l'Assemblée, a été très émouvante et en même temps très importante par ses résultats. La discussion qui paraissait devoir finir par un ordre du jour, appelant l'attention du Gouvernement sur les menées bonapartistes, a été détournée subitement par M. Gambetta qui a dirigé une attaque directe contre M. Boffet, vice-président du Conseil des ministres. Un ordre du jour, exprimant la confiance de l'Assemblée dans le Gouvernement, a été voté à une grande majorité: Il était neuf heures du soir.

Tous les journaux reconnaissent que M. Savary a répondu à M. Rouher avec un grand talent. Nous ne pouvons que mentionner aujourd'hui son discours. Voici, d'après le Journal

des Débats, l'analyse de la partie capitale de la séance :

Le sentiment qui dominait non seulement dans la gauche, mais dans le centre droit, à la fin de ce long débat, est un sentiment de tristesse : la discussion, il faut bien le dire, a abouti pour nous à une déception.

M. Buffet a annoncé qu'il se bornerait à défendre M. le préfet de police contre les attaques auxquelles il a été en butte. Il l'a excusé des reproches que M. Rouher lui avait adressés. M. Renault, a-t-il dit, n'a porté dans sa déposition aucune passion, aucune haine aveugle contre personne. M. Renault, interrogé sur le parti bonapartiste, a déclaré que le danger social et politique ne venait pas seulement de ce côté, et que les révolutionnaires avaient aussi un gouvernement occulte, une organisation menaçante qui ne constituait pas un moins grave péril. — J'ai les yeux ouverts, a dit M. Buffet, je regarde d'un côté, aussi bien que de l'autre, du côté des bonapartistes et du côté des radicaux. — Néanmoins, M. le ministre de l'intérieur, après avoir décoché quelques épigrammes contre la commission, a fini par avouer qu'il n'avait pas lu son rapport.

Après M. Buffet, M. Dufaure a pris la parole, lui aussi, pour défendre un grand fonctionnaire public, M. le procureur général de Laffenberg. Mais M. Dufaure ne s'est pas borné à remplir ce devoir hiérarchique; il paraît avoir lu, lui, le rapport de la commission d'enquête; il s'élève des tentatives des bonapartistes; il ne permettra pas qu'un pas de plus soit fait dans la voie dangereuse où s'est engagé le parti de l'Appel au peuple; il ne consentirait jamais à faire partie d'un gouvernement qui répondrait à ces manœuvres par l'indifférence, et qui n'éprouverait pas une préoccupation constante en face de pareils adversaires.

Par malheur, M. Gambetta dans l'entraînement d'une colère éloquente, mais peu maîtresse d'elle-même, a prodigué les plus véhémentes attaques à la personne et à la politique de M. Buffet. M. Buffet renouvelle le politique du 24 mai! Il nous fait remonter le cours du passé, nous le remonterons jusqu'à l'Empire! Il est temps de déchirer les voiles, de dissiper les équivoques et de dénoncer hautement le ministre qui perd le gouvernement qu'il sert, au profit d'une faction détestée et cynique!

Les applaudissements de la gauche extrême, les protestations de la droite, les dénégations de M. Buffet, les passions soulevées si imprudemment et dont il éprouvait le contre coup, redoublaient l'emportement de l'orateur. Quand aux hommes modérés du centre gauche et de la gauche, ils étaient surpris et atterrés. Le travail si difficile des derniers mois, l'œuvre de conciliation à laquelle tous avaient concouru seraient-ils rendus inutiles par suite d'un éclat de tribune? M. Gambetta a continué longtemps avec une voix tonnante et une fougueuse indignation. — Le gouvernement, disait-il, nous demande respect et obéissance, soit! Nous le respectons, nous lui obéissons; mais, en revanche, il nous doit protection contre les pires ennemis de nos institutions et de nos lois. Que fait-il cependant? Au moment même où on lui dénonce le parti bonapartiste, il déclare qu'il a autre chose à faire que de lire l'enquête, et il tourne ailleurs ses regards, il cherche à opérer dans cette enceinte la diversion qui s'est faite dans son esprit.

M. Buffet demandait à être attaqué, interrogé, interpellé, réduit à s'expliquer. Il en a profité et a défendu énergiquement sa politique, son administration: Il a sommé M. Gambetta de mettre ses actes d'accord avec ses paroles en présentant un ordre du jour de méfiance envers le cabinet. — Envers vous! vous! criait la gauche; scène bruyante, une des plus passionnées auxquelles nous ayons assisté. C'est alors que M. Gambetta a compris la faute qu'il avait commise. Il s'est refusé à présenter un ordre du jour.

M. Raoul Duval a retiré son ordre du jour, M. Baragnon en a présenté un autre auquel le gouvernement s'est rallié. Le voici: « L'Assemblée Nationale, confiante dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. » La commission demandait, au contraire, l'ordre du jour pur et simple. M. Bocher est monté à la tribune, et d'un mot il a rappelé l'objet du débat. Il ne faut pas oublier, a-t-il dit, et c'est avec le souvenir du très éloquent discours de M. Savary que nous voterons l'ordre du jour du gouvernement. C'est fort bien, mais pourquoi M. Bocher n'a-t-il pas rédigé dans ces termes, ou d'autres analogues, son excellent ordre du jour? Peut-être les applaudissements indiscrets de la gauche l'ont-ils embarrassé; peut-être a-t-il craint de paraître se séparer du gouvernement; or, ainsi que l'a dit M. Ernest Picard, ce que nous devons éviter avant tout dans la situation où nous sommes, ce sont les crises.

Les quelques paroles de M. Bocher ont découvert les sentiments du centre droit. Le centre droit n'est pas plus satisfait que le centre gauche, il est d'accord avec la commission sur tout le reste, sauf sur l'ordre du jour à présenter.

Tout le monde, à la fin de cette longue séance où l'imprévu avait joué un si grand rôle, tout le monde était un peu désorienté. Les uns voulaient — c'étaient les plus habiles — que l'Assemblée entière votât l'ordre du jour Baragnon: M. Buffet aurait reconnu ses sens dans la masse, s'il l'avait pu. D'autres vou-

laient d'abord se donner la satisfaction platonique de voter pour l'ordre du jour pur et simple, qui serait évidemment rejeté. D'autres enfin ne voulaient voter ni pour l'un ni pour l'autre. Les scrutins se sont produits au milieu de ce désordre des esprits. L'ordre du jour pur et simple a été d'abord repoussé par 424 voix contre 272.

M. Dufaure a pris alors la parole, nous aurions désiré qu'il le fit plutôt: il a rappelé que le gouvernement se ralliait à l'ordre du jour Baragnon. Cette déclaration de M. Dufaure, si elle était venue quelques instants auparavant, aurait déterminé un grand nombre de membres de la gauche à voter l'ordre du jour Baragnon, mais la plupart de ceux qui avaient voté l'ordre du jour pur et simple ont craint de se déjuger et de se mettre en contradiction avec eux-mêmes; ils se sont abstenus: 486 membres seulement ont pris part au scrutin, 483 ont voté pour l'ordre du jour Baragnon, et 3 contre.

Tel a été le résultat de la séance: confusion dans toutes les consciences, vote dont le sens est douteux et où les bonapartistes seuls ont eu l'air de triompher. A qui la faute? L'opinion en jugera. Quoi qu'il en soit, nous avons évité une fois de plus une crise ministérielle; c'est autant de gagné, mais il ne faudrait pas que des imprudences du genre de celles qui ont été faites fussent renouvelées tous les jours.

Informations

L'incident suivant s'est produit à Rome, dans le Corso. Nous en empruntons le récit à l'Italie:

Vers neuf heures et demie, quelques personnes qui passaient place colonna, devant le café Cavour, remarquèrent, assis à une table hors du café, un consommateur portant le costume d'officier français. Il se forma bientôt un petit rassemblement qui alla grossissant. L'officier se voyant en butte à une vive curiosité, paya, se leva et, donnant le bras à une dame avec laquelle il se trouvait, remonta tranquillement le Corso dans la direction de la place de Venise. La foule le suivit. Les deux cents curieux devinrent bientôt cinq cents, tous les promeneurs du Corso se joignant à la troupe qui marchait derrière l'officier. La questure avait été prévenue de ce qui se passait.

Deux délégués se trouvèrent sur le passage de la foule, et l'un d'eux l'engagea à se retirer. En fort peu de temps le rassemblement fut dispersé. L'officier se dirigeait vers l'hôtel de la Minerve, où il loge. Il était à peine depuis quelques instants dans sa chambre, quand arriva M. Lemoyne, chef d'escadron d'état-major, attaché à la légation de France. On avait été prévenu au palais Farnèse de ce qui se passait, et le marquis de Noailles avait dépêché M. Lemoyne pour prendre des informations. L'attaché militaire français, après avoir été mis au courant, rappela à l'officier, qui est M. J..., chef de bataillon dans l'infanterie, que les règlements militaires français interdisent aux officiers se trouvant à l'étranger de porter leur uniforme sans autorisation, et l'invita à ne plus sortir dorénavant qu'en bourgeois.

Le *Journal de Florence*, du 10, dit de son côté que cet officier et sa femme ont été reçus le 8 par le souverain pontife. « Le souverain pontife, ajoute-t-il, leur a adressé les paroles les plus bienveillantes pour la France catholique et la bravoure de l'armée française. » Ajoutant aux paroles un témoignage d'affection, Pie IX a fait don à l'officier d'une magnifique médaille d'argent. Le pape l'a ensuite tendrement béni, lui et sa compagne, en faisant des vœux pour le bonheur de leur union.

L'officier et sa femme ont aussi été l'objet des plus délicates attentions de la part de S. Exc. le général Kanzler, ancien ministre des armes pontificales, qui sait les égards dus à l'uniforme militaire.

L'officier en question est M. Jongla de Bergiers, qui a pris part aux campagnes d'Afrique et de Crimée, a aussi fait la campagne d'Italie et s'est distingué à Magenta et à Solferino.

L'Agence Havas communique aux journaux la note suivante sur le même incident:

Quelques journaux ont raconté, d'après une feuille italienne, un incident qui se serait produit à Rome, le 8 de ce mois, au sujet d'un officier français. D'après leur récit, cet officier, qui se trouvait en uniforme devant un café du Corso, y aurait été, de la part d'une foule assez considérable, l'objet d'une manifestation malveillante. Nous pouvons démentir cette information de la manière la plus catégorique. La foule, qui s'était réunie par un simple mouvement de curiosité, n'a témoigné aucun sentiment hostile: elle est demeurée silencieuse, et lorsque l'officier s'éloigna, deux agents de police firent disperser sans peine le rassemblement qui s'était formé. La presse italienne s'est hâtée d'ail-

leurs de réfuter des allégations dénuées de tout fondement. L'Opinion, l'Italie, le Diritto ont rétabli la vérité des faits avec les expressions les plus sympathiques pour l'uniforme français, et les autorités locales, de leur côté, ont montré en cette circonstance l'empressément le plus courtois.

L'évêque d'Orléans a reçu de toutes parts, ces jours-ci, des témoignages de la reconnaissance des catholiques français. Les efforts que l'éminent prélat a consacrés à la loi de la liberté d'enseignement ont été récompensés. A vingt-cinq ans de distance, l'évêque d'Orléans a eu deux fois cet honneur que son nom fut attaché à un grand acte de justice rendu à l'Eglise par une Assemblée française. En 1850, on sait la part que prit l'évêque d'Orléans à la préparation de la loi sur la liberté de l'enseignement secondaire. Il n'était pas alors député, mais ses conseils et son expérience avaient déjà une autorité admise par tous les esprits droits. C'est dans l'Assemblée, à la tribune même, que cette fois-ci le grand évêque a gagné la cause de la liberté, de la science et de la justice.

M. Louis Blanc a écrit à M. Laterrade, conseiller général de la Gironde, une lettre fort importante et fort curieuse que le *Petit Girondin* a livrée à la publicité.

M. Louis Blanc, dans cette lettre, attaque l'alliance du 25 février.

Il s'attache à démontrer que loin d'être mus par une même pensée et un même but, les deux groupes qui ont formé la majorité du 25 février sont dupes l'un de l'autre.

Cette lettre aggrave la scission qui s'est produite à l'extrême gauche de l'Assemblée.

Ne quittons pas le terrain allemand. La *Gazette d'Augsbourg*, dans un article qui a la prétention de nous humilier au profit de l'Allemagne, sous prétexte d'exalter les intentions pacifiques de celle-ci, représente la France comme hors d'état d'entreprendre une guerre de revanche, et n'étant qu'à un état de préparation militaire qui ne saurait inquiéter personne. Finalement, la *Gazette d'Augsbourg* se cuirasse de l'alliance des trois empereurs et l'offre comme la garantie de la paix, parce qu'elle est une menace pour la France.

Nous ne dissimulerons pas notre condition secondaire actuelle, sous le rapport militaire. Non, certes, nous ne sommes pas en mesure d'entreprendre aujourd'hui, et de longtemps peut-être, une guerre considérable. Il n'y a pas d'humiliation à l'avouer; mais prenant acte de l'alliance des trois empereurs, nous avons le droit de dire à deux d'entre eux: il n'y a qu'une puissance en Europe, à l'heure présente, qui puisse — et qui veuille peut-être — faire la guerre: c'est l'Allemagne! Et puisque, de son aveu, ses formidables préparatifs ne sont pas dirigés contre la France, contre qui donc les tient-elle en réserve?

On annonce l'apparition du choléra dans les mers du Levant. Notre conseil des ministres aurait décidé le retour de l'escadre cuirassée dans le bassin occidental de la Méditerranée. Elle devrait être le 18 juillet au mouillage du golfe de Juan.

Chronique locale

et méridionale.

Mairie de Cahors.

Souscriptions pour les inondés.

Les sommes recueillies jusqu'à ce jour, s'élèvent à 9,943 fr. 40 c.

MM. les officiers de gendarmerie, les sous-officiers, brigadiers et gendarmes de la Compagnie du Lot ont versé à la Recette générale, le 17 juillet 1875, pour la souscription en faveur des inondés la somme de 460 fr. 45 c.

DISPOSITIONS RELATIVES AU VOLONTARIAT D'UN AN.

A MM. les Sous-Préfets et les Maires du département.

Messieurs,
Une circulaire du 12 février dernier, insérée

au Recueil des actes administratifs, n° 4, vous a fait connaître les époques auxquelles devaient s'effectuer les principales opérations relatives aux engagements conditionnels d'un an pendant l'année 1875.

Pour l'accomplissement de ces opérations, vous voudrez bien vous conformer aux instructions contenues dans la circulaire de mon prédécesseur, en date du 18 juin 1874, insérée également au Recueil des actes administratifs, n° 20 (année 1874), sauf les modifications indiquées ci-après:

Aucune disposition exceptionnelle ne sera prise à l'égard des jeunes Français résidant à l'étranger, attendu que les jeunes gens et leurs familles ne peuvent plus aujourd'hui exciper de leur ignorance des prescriptions légales en ce qui concerne l'engagement conditionnel d'un an.

Je crois devoir vous rappeler que les demandes d'admission à l'engagement devront être adressées par les jeunes gens du 1^{er} juillet au 31 août.

Ces demandes, établies conformément aux prescriptions de l'instruction du 1^{er} décembre 1872, doivent contenir, outre les renseignements prescrits par ladite instruction, l'indication de l'arme dans laquelle les jeunes gens demandent à servir, savoir: Régiments d'infanterie ou bataillons de chasseurs à pied, régiments de cuirassiers, de dragons, de chasseurs ou de hussards, régiments d'artillerie ou du train d'artillerie, régiments du génie et régiments du train des équipages militaires.

Elles indiqueront, en outre, la série (agriculture, commerce ou industrie), dans laquelle désirent d'être classés pour leur examen les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 54 de la loi. Ceux qui réunissent les conditions de l'article 53 y mentionneront le titre qui leur donne droit à l'engagement, et rempliront d'ailleurs ultérieurement les formalités prescrites au n° 33 de l'instruction du 1^{er} décembre.

Les examens prescrits par l'article 54 de la loi commenceront le 15 septembre et devront être terminés le 30 dudit mois.

Le montant de la somme à verser en exécution de l'article 55 de la loi reste fixé à 1,500 fr. pour l'année 1875. Le versement devra être effectué du 1^{er} octobre au 4 novembre.

Les engagements seront reçus du 25 octobre au 4 novembre, de manière que la mise en route puisse s'effectuer le 5 novembre.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien donner aux dispositions qui précèdent, la plus grande publicité possible.

Agréé, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Cahors, le 23 juin 1875.

Le Préfet du Lot,

V^o DE GOMBERT.

L'Institut des Frères des écoles chrétiennes a procédé à la nomination de trois assistants du supérieur général.

Ces trois grands dignitaires de l'Institut qui viennent compléter le conseil du frère Irlène, sont:

Le frère Aimarus, visiteur de la province d'Alger;

Le frère Philiter, visiteur du district de St-Etienne (Loire);

Le frère Junien, directeur du pensionnat St-Joseph de Toulouse.

LES CARTES POSTALES.

La commission du budget propose à la Chambre d'introduire dans le système actuel des cartes postales deux modifications qui seraient assurément, si elles étaient adoptées, très-profitables au commerce. L'une d'elles consiste à faire des cartes doubles joignant à la missive transmise une réponse affranchie d'avance. L'autre, plus importante, permettrait d'employer ces cartes à de nombreuses combinaisons d'annonces, de prospectus, pour lesquelles on les utilise ailleurs, et notamment en Angleterre. Pour cela, il suffirait de frapper directement (au lieu de coller) le timbre sur ces cartes; car le timbre mobile qui se trouve appliqué actuellement peut être facilement détaché et servir à l'affranchissement ordinaire, tant qu'il n'est pas oblitéré. Cet inconvénient empêche la vente par le commerce de cartes postales à prix réduit dont la surface serait en partie consacrée à la publicité. Il y a perte pour le Trésor et entrave à l'industrie; il serait facile d'y pourvoir par une confection différente de la carte postale.

La loi du 21 juin dernier assujettit, on le sait, à la taxe de 3 0/0 les lots et les primes de remboursement payés aux porteurs d'obliga-

Et de titres d'emprunt. La régie de l'enregistrement vient d'adresser une injonction aux administrations et compagnies intéressées pour qu'elles aient à opérer, dès à présent, la retenue prescrite par la loi du 21 juin 1875 sur toutes les obligations sorties avec lots ou primes de remboursement.

Les militaires qui cherchent, après leur libération du service actif, à obtenir des emplois civils non réservés aux sous-officiers par la loi du 24 juillet 1873, doivent adresser directement leurs demandes aux autorités civiles compétentes.

Lorsque ces autorités auront besoin de renseignements sur les candidats, elles devront les demander aux chefs de corps et non pas au ministre de la guerre, dont l'intervention n'est pas nécessaire en pareil cas.

Trois Universités vont se fonder, l'une à Paris, la seconde à Orléans et la troisième à Angers. Chacune d'elles comprendra outre les Facultés des lettres et des sciences, une Faculté de droit et une Faculté de médecine. Pour les professeurs, on vient de faire un appel à toutes les célébrités du jour.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

Divers correspondants nous informent qu'on est assez ému en ce moment dans le monde de la librairie d'une tendance qui se manifeste chez plusieurs chefs d'institution, et qui aurait pour effet de convertir l'argent consacré habituellement par eux aux distributions de prix en dons pour les inondés. Nous n'hésitons pas à dire que si ce mouvement se généralisait, il aurait des conséquences déplorables pour une industrie qui se trouverait ainsi amenée à payer seule les frais de la générosité gratuite des maîtres et des élèves. Des pétitions ont été adressées à M. le ministre de l'instruction publique pour protester contre cette initiative; nous les appuyons de toutes nos forces. La jeunesse française s'honore évidemment en offrant la valeur de ses prix à nos infortunés compatriotes, mais le gouvernement, qui a la tâche de veiller aux intérêts généraux, se doit de réprimer cet élan et de lui donner une autre direction. C'est sur le superflu de tous que doivent être prises les souscriptions en faveur des inondés, et non sur le travail et les moyens d'existence d'une industrie considérable. Dans le cas présent, la mesure dont il s'agit serait extrêmement préjudiciable non seulement à l'imprimerie, mais encore à la reliure, qui emploie de milliers de travailleurs à la confection des livres de prix, et qui serait frappée ainsi d'un chômage désastreux, au moment même où elle a l'habitude de trouver les ressources et les profits qui la font vivre.

CALENDRIER DU LOT. — Juillet.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
18	Diman. s Camille L.	
19	Lundi. s V.-de-Paul	Duravel.
20	Mardi. s Jérôme E.	Mauroux, Salviac.
21	Mercur. s Véronique	
22	Jeudi. s Marie-M.	Fons, St-Céré, Gourdon.
23	Vend. s Apollinaire	Teyssieu.
24	Samedi s Ours, s C.	Catus, Terrou.

Lunaisons du mois de Juillet.

- ☉ N. L. le 3, à 3 h. 34 du matin.
- ☽ P. Q. le 10, à 10 h. 49 du matin.
- ☉ P. L. le 18, à 4 h. 36 du soir.
- ☽ D. Q. le 25, à 8 h. 48 du soir.

Apogée, le 13. — Périgée, les 1 et 28.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 10 au 17 juillet.

Naissances.

Soulié, Pierre, aux Badernes.
 Blaquière, Marie-Antoinette, rue Nationale.
 Heidet, Edouard-Amédée-Adolphe, rue du Portail-au-Vent.
 Bédoué, Célestin, faubourg Labarre.
 Baudel, Juliette-Catherine-Jeanne, rue Brives.
 Crabol, Eugénie, rue des Boulevards.
 Tourette, Marguerite-Emilie, rue du Coin-de-Lastidié.
 Lacoste, Augustine, rue Bousquet.

Mariages.

Laborie, Firmin, et Décramps, Marie-Françoise.
 Marin, Louis, et Valmary, Marie-Catherine-Berthe.
 Terrié, Jean, et Turenne, Eugénie.

Décès.

Castagné, Jeanne, sans profession, 56 ans, rue Saint-Barthélemy,
 Lafourcade, Jeanne-Marie, rentière, 82 ans, rue des Elus.
 Cagnac, Pierre, prop., 68 ans, rue Donzelle.
 Pour la chronique locale, A. Layton.

Bulletin Vinicole

Les nouvelles sont mauvaises sur l'étendue presque entière de la France vinicole. Non seulement la persistance des pluies et des vents froids, des variations brusques des températures, si préjudiciables à toutes les récoltes, donnent aux vigneron les plus sérieuses inquiétudes; mais des orages d'une violence extrême se sont déchaînés, dans le milieu de la semaine dernière, sur un grand nombre de nos meilleurs vignobles. Cette chronique ne sera qu'un martyrologe de la vigne, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Nos colonnes ne suffiraient certainement pas à la reproduction des lettres particulières, des courriers et des articles de journaux, qui tombent depuis deux jours dans nos bureaux, drû comme la grêle, on peut le dire.

Nous n'hésitons pas à croire que ces dégâts sont dix fois plus considérables, pour la viticulture, que ceux occasionnés par les inondations.

Plusieurs groupes de départements ont payé leur tribut au terrible fléau. Notons d'abord, comme la plus frappée, la région du centre Sud et de l'Est, comprenant: l'Isère, l'Ardèche, la Loire, le Rhône, l'Ain, le Saône-et-Loire et la Savoie, tous très-viticoles, puis la Suisse. Ces pays ont été ravagés deux jours de suite, le 8 et le 9.

(Moniteur vinicole.)

Mézid (Lot-et-Garonne), 12 juillet.

Les magnifiques espérances, ont été bien trompées: des pluies torrentielles et froides n'ont cessé de tomber pendant presque tout le mois de juin, et ont sérieusement compromis, sinon détruit, une partie de nos récoltes. Les blés, si beaux en mai, gisent dans l'herbe, ou pourrissent sous le limon qu'ont laissé nos rivières débordées, et ne peuvent murir; les moissons, forcément retardées, ne se font encore qu'à la hâte, à la faveur de courtes éclaircies du ciel.

Et la vigne, la chère vigne, qui forme notre principal revenu, elle qui réclame si haut la chaleur de l'été, que peut-elle devenir au milieu des brouillards, de la pluie et du froid? La floraison, il est vrai, s'est opérée dans d'assez bonnes conditions, surtout dans les contrées où la grêle n'a pas passé l'année dernière; mais que de souffrances depuis. Que de grains ont avorté et sont tombés! Puis les dernières façons n'ont pu être données à temps; le bois, développé outre mesure, ne permet plus de faire le travail à l'aide d'attelages, et les bras manquent.

Somme toute, nous pourrions avoir encore une petite année moyenne, pas davantage.

Cette (Hérault), 12 juillet.

Nous ne sommes plus au mois de juillet; le temps devient tous les jours plus menaçant. Aux inondations, viennent s'ajouter, comme supplément, la pluie et la grêle, et quelle grêle! on parle de la grosseur de noix ou de pommes de terre. Parmi toutes les contrariétés du jour, on nous annonce une bourrasque de grêle qui a particulièrement frappé la commune de Montbasin dans ses plus belles vignes. Des lettres, qui ont été mises sous nos yeux, il résulte que l'orage chargé de grêle qui a éclaté jeudi, a notamment frappé cette contrée, de façon à lui ravir un tiers de la récolte pendante.

Fronton (Haute-Garonne), 12 juillet.

La vigne, qui était en juin surchargée de fruits et donnait aux vigneron les plus belles promesses, a complètement changé d'aspect. La végétation s'est développée outre mesure, et sous l'action de cette humidité constante, la coulure a fait perdre la moitié au moins du fruit qui promettait d'arriver à bon port; l'oïdium commence déjà à exercer de nouveau ses ravages. Il y a trois semaines, pas un seul cas de maladie; aujourd'hui, au contraire, elle s'est déclarée dans presque tous les vignobles.

La Jarrie (Charente-Inférieure), 13 juillet.

La température constamment pluvieuse et

froide, que nous subissons depuis plus d'un mois, et qui paraît s'aggraver chaque jour, a déterminé de la coulure dans les vignes en retard, et est de plus en plus défavorable à la récolte; on a déjà remarqué du pourri sur plusieurs ceps. Si cette situation atmosphérique continuait encore pendant quelques semaines, beaucoup de personnes, sans doute, auraient à regretter leurs achats de futailles.

Blaye (Gironde), 12 juillet.

Chaque jour la pluie tombe en abondance et porte un grand préjudice aux récoltes en terre; nos vignes auraient besoin de chaleur; cette grande humidité fait progresser l'oïdium après avoir procuré une coulure assez forte.

Certains propriétaires comptent néanmoins sur une bonne récolte, mais il ne faut pas se dissimuler que s'il y a cette année une quantité passable, la qualité pourrait bien faire défaut; l'excès d'humidité est contraire à une bonne maturité des raisins, et on n'aura de qualité, que dans le cas où on arriverait à avoir de la sécheresse et de la chaleur en août et en septembre.

La Réole (Gironde), 12 juillet.

Toujours la pluie, toujours un temps désastreux pour la vigne. Les pampres s'emportent et atteignent des longueurs que nous n'avions pas vues depuis longtemps, mais aux dépens du fruit, dont la coulure a été sensible partout, et très forte sur quelques cépages. Si, malgré cela, une récolte bonne ordinaire paraît assurée comme quantité, il faudrait un changement complet dans la température pour donner de la qualité. Rien n'est désespéré, mais il est temps.

L'oïdium prend de l'extension et il faut toujours des souffrages répétés pour le maintenir.

Beaune (Saône-et-Loire), 12 juillet.

Nous avons eu, sans interruption, une température pluvieuse qui commence à alarmer nos propriétaires de vignobles.

A cette époque où le verjus se forme, nous avons le plus grand besoin de chaleur, et depuis six semaines, elle fait défaut; or, cette persistance devient positivement inquiétante.

Mont-St-Sulpice (Yonne), 10 juillet.

Depuis 20 jours nous avons ici un temps affreux, pluie, vent, et tout contraire à la vigne. On compte une diminution de moitié sur la récolte future; mais espérons que si le beau temps reprenait, cette diminution se réduirait à 1/3 et le retard serait bientôt rattrapé.

DICTONS DU MOIS.

Avant de parcourir les dictons relatifs au mois de juillet, je n'ai pu m'empêcher de relire ceux du triste mois qui vient de s'écouler. Dans les proverbes agricoles de juin, il était bien question de la pluie, mais de la pluie fine et douce comme une rosée, de la pluie passagère qui époussette les feuilles, qui lustre les bois, qui fait la toilette des herbes blanchies par la poussière des routes.

Les dictons ne tarissent pas d'éloges sur cette ondée bienfaisante :

Jun larmoyeux
 Rend le laboureur joyeux,

disaient-ils. Ils s'écriaient aussi :

Pluie de juin n'est que fumée.

Hélas! au lieu des larmes de pluie qui s'évaporent, nous avons eu le déluge. Le vent de mer a soufflé. « Ce gueux, qui porte toujours sa gourde » a versé des torrents d'eau. Et les rivières enflées et folles sont sorties de leur lit et ont causé des ravages incalculables. On les a vues rouler des morts dans leur courant et emporter vers la mer la richesse de toute une région.

Quand finira-t-elle, cette pluie tenace ?

Le soleil qui reparait en ce moment, bontoux d'avoir déserté son poste, timide comme un soleil pris en faute, va-t-il chasser cette armée de nuages pleurards qui flotte encore dans l'espace avec des formes de bêtes apocalyptiques ?

Espérons qu'il y parviendra, et que demain nous aurons une belle journée; car, d'après les dictons agricoles :

S'il pleut le jour de saint Martin bouillant
 Il pleut six semaines durant.

Il y a, en juillet, plusieurs jours pour lesquels on doit souhaiter un temps clair.

S'il pleut le jour de saint Benoît,
 Il pleuvra trente-sept jours plus trois.

« Trente-sept jours plus trois. » Voilà une

fin de vers qui sent le travail et une rime destinée à végéter!

Le 21 juillet produit à peu près les mêmes effets que le jour de la Saint-Benoît, qui tombe le 11, comme on sait.

On dit dans les campagnes :

S'il pleut le jour de saint Victor,
 La récolte n'est pas d'or.

A toutes des influences néfastes, la journée du 27 juillet, claire et franche, peut opposer un obstacle infranchissable. C'est en effet le 27 juillet que tombe la fête des sept dormants. Or

Les sept dormants
 Remettent le temps.

Les autres dictons agricoles relatifs au mois de juillet sont un tableau — il serait plus juste de dire : une nature morte — qui nous montre toutes les bonnes choses de la saison :

Le jour de sainte Madeleine :
 La noisette pleine,
 La figue mûre.
 Le raisin coloré,
 Le blé renfermé.

Ce dicton est presque un menu.

Enfin, la série des proverbes agricoles du mois se termine par deux vers éloquentes :

Au mois de juillet,
 La faucille au poignet.

La moisson commence. L'or des javelles blondes s'accumule dans les granges, et les fléaux rythmiques battent le blé dans l'aire.

GRIMAUD.

Dernières nouvelles

Versailles, 16 juillet, 5 h. 1/2 soir.

L'Assemblée a voté en troisième et dernière lecture, la loi sur l'organisation des pouvoirs publics.

Elle a voté ensuite en première lecture la loi sur le Sénat.

Le budget de 1876, a été mis à l'ordre du jour pour lundi.

Alors est venue une proposition de M. Malartre, demandant que l'Assemblée se proroge à partir du vote du budget, jusqu'au 30 novembre prochain.

L'urgence de cette proposition a été combattue par M. Ferray, qui a demandé la dissolution après l'examen du budget et de la loi électorale.

L'Assemblée s'est prononcée en faveur de l'urgence par 356 voix contre 319.

M. Ferray dépose, à 4 heures 1/2, une proposition de dissolution.

L'urgence est combattue par MM. Baragnon et Malartre, défendue par MM. Ernert Picard et Tolain.

Une majorité de quarante voix environ, repousse l'urgence.

La journée a donc tourné en faveur d'une nouvelle session de l'Assemblée nationale.

Un certain nombre de députés se sont absentés. Ils ont pensé que le débat était hors de saison, et que la question des vacances ne devait se présenter que plus tard, et dans le cas seulement où il y aurait impossibilité matérielle de prononcer la dissolution.

Bourse de Paris.

Paris, 17 juillet 1875.

Rente 3 p. % 64,95
 — 4 1/2 p. % 95,00
 — 5 p. % 104,95

EAU FIGARO

Teinture p^e Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène française, 1, rue N.-Mouille. Le fl. 5 fr. A Cahors, Didos, fils aîné, boulevard Sud.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE

PARIS — 28, rue du Rocher, 28 — PARIS
 Dirigée par **E. JULY**, ancien élève de l'École normale supérieure et professeur de mathématiques des lycées et de l'École préparatoire de Sainte-Barbe.
 Cours préparatoires aux **Baccalauréats** (session de novembre) et à l'École centrale (session d'octobre).

Crédit foncier de France.

Emission à 485 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 2/2 %, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départe-

ments : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Publications de la librairie Hachette

79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujean, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les 11 premiers fascicules sont en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de

la 137^e livraison (17 juillet 1875). — TEXTE : Tom Brown, imité de l'anglais par J. Levoisin. — Les inondations du Midi, par L. Dives. — Caravanes scolaires : Excursion en Auvergne. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — La pêche du gardon, par H. de la Blanchère. — L'argyronète, par M^{me} Gustave Demoulin.

DESSINS de Godefroy Durand, Philippoteaux, Théron, Lancelot, etc.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 758^e livraison, (17 juillet 1875.) — Texte : Le dernier journal de Livingstone. 1866-1873. Traduction inédite. — Neuf dessins de Th. Weber, A. de Bar et E. Bayard.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre **CONSTIPATION, Hémorrhoides, Migraines.**
 Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — B^o 2, 50. Poste 2, 75
 Dépôt dans toutes les pharmacies.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés **d'avance.**

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute **irrégularité** dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un **bon sur la poste**, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,
A. LAYTOU.

Pour les extraits et articles non signés
 Le propriétaire-gérant **A. Laytou.**

Samedi, 17 courant, soir,

Ouverture du Grand Café Tivoli
JARDIN D'ÉTÉ

MM. Isidore **POUJET**, directeur, et François **GARRIGUES**, administrateur gérant, ont l'honneur d'informer le Public que leur Établissement du **GRAND CAFÉ TIVOLI**, à Cahors, ne laissera rien à désirer sous le rapport de la consommation et du confortable. On y trouvera les premières marques de liqueurs françaises et étrangères, des consommations glacées de toutes sortes : Telles que Fruits de la saison, Marquises, Sorbets, Sherry, etc.

L'administration de l'Établissement fournira à domicile des Glaces de soirées et des Fromages glacés.

Les soins apportés à l'installation et à l'aménagement du **GRAND CAFÉ TIVOLI** assurent aux chefs de cet Établissement une clientèle aussi nombreuse qu'assidue.

NOTA : L'Établissement des **BAINS DU TIVOLI** a été entièrement remis à neuf, il se recommande par sa bonne tenue et sa propreté.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

Le Domaine ayant appartenu anciennement

A. M. DE CAVAGNAC

SIS A BARAGNE, COMMUNE ET CANTON DE PAYRAC,

Longeant la route nationale, n° 20, de Paris à Toulouse, et la route de Gourdon à Payrac,

Cette Propriété est pourvue de Maison de maître et de colon, Cave, Grange, Chai, Four, Etables, Forge, Fontaine intarissable, Jardin, Terre, Prés, Bois, Châtaigneraie et six hectares de Vigne environ, le tout ensemble d'une contenance de trente-six hectares environ.

On donnera toutes les garanties désirables et facilités pour le paiement.

Pour les renseignements et traiter des prix de vente, s'adresser à MM. AUGUSTE LAGUILLE, propriétaire, et FLOIRAC, Expert-Géomètre, aux Moulins de Lamothe-Cassel (Lot).

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS.

On demande à acheter une **Propriété**. S'adresser à **M. VINCENS** pépiniériste à Cahors.

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par **M. J. MALINOWSKI**, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ÉTUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve Cossé, à Lalbenque.

AVIS

On demande à céder un **Magasin de Mercerie et de Modes**, très bien placé, dans la ville de Montauban. *Position assurée.*

Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes ; Feux d'artifice.



Plus de Feu. **LINIMENT-GÉNEAU** SEUL TOPIQUE 20 années de succès pour la guérison prompt et radicale des boiteries, molettes, écartis, vessigons, foulures, capelets, engorgements et faiblesses des jambes, catarrhes, bronchites, rhumatismes, etc. Pansement à la main en 3 min. sans douleur et sans couper le poil. 6 fr. PH^o GÉNEAU, 275, r. St-Honoré, Paris.

BAS VARICES DALPIAZ CEINTURES ABDOMINALES Ph^o GÉNEAU, 275, r. St-Honoré, Paris

Eaux minérales de Miers

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité se joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvignac. Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvignac, par Gramat (Lot).

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÈLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abelle, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 43 millions

Glacière Cadurcienne

GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez **M. Salomon**, au **Grand Café Divan**, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions